

 Département des Côtes d'Armor Arrondissement de Saint-Brieuc Canton de Plaintel Commune de HÉNON Date de convocation 11 septembre 2026 Date de publication 22 septembre 2026 Présents : 16 Votants : 18	EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL L'an deux mille vingt-six, le dix-sept septembre à dix-neuf heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est rassemblé à la mairie, en séance publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur Thierry ANDRIEUX, Maire. Présents : Thierry ANDRIEUX, Nadine L'ÉCHELARD, Stéphane DAVY, Marie-Claude LESNÉ, Christelle CADIN, Patrick RABET, Pascal CARLO, Élisabeth ROUTIER, Jérôme TRÉHOREL, Benoit LE VEXIER, Sébastien DUROS, Nicolas GIBET, Charlotte LEROUX, Amélie BOINET, Julie ROBERT, Camille RENAULT Absents excusés : Dany LE DIGUERHER (pouvoir à Jérôme TRÉHOREL), Nathalie OZENNE (pouvoir à Élisabeth ROUTIER) Absent : Julien VERDES Secrétaire : Sébastien DUROS
--	---

2026-09.70 – Subvention exceptionnelle à l'école Sacré-Cœur de Hénon pour un abonnement littéraire

Par courrier en date du 1^{er} septembre 2026, l'école Sacré-Cœur de Hénon sollicite une subvention de la commune pour reconduire l'abonnement littéraire des CP à l'École des Loisirs. Cet abonnement permettra notamment aux élèves de CP de recevoir chaque mois un livre pour se familiariser avec la lecture.

Le prix de l'abonnement individuel est de 42 €, soit un montant total de 840 € pour 20 abonnements.

Monsieur Julien VERDES, conseiller municipal, ne prend pas part au débat et au vote car concerné par la présente délibération.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la demande formulée par l'école Sacré-Cœur de Hénon ;

Considérant les motifs exposés ci-dessus par Madame Christelle CADIN, 5^{ème} adjointe ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ÉMET un avis favorable à la demande de subvention d'un montant total de 840 € pour l'abonnement littéraire des CP ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document et à engager toutes les mesures afférentes à cette délibération.

Fait et délibéré à HÉNON, le 17 septembre 2026

Suivant les signatures,

Pour copie conforme,

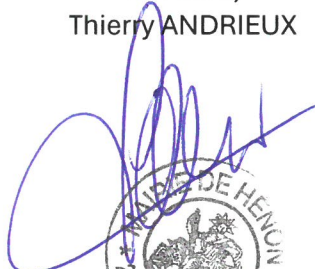
Vote

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

Le Maire,
Thierry ANDRIEUX




Le Secrétaire,
Sébastien DUROS

